Nations Unies S/2019/66

Conseil de sécurité

Distr. générale
24 janvier 2019
Français
Original : arabe

Lettres identiques datées du 21 janvier 2019, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je vous fais part de ce qui suit :

Le 21 janvier 2019 à 1 h 10, les forces d'occupation israéliennes ont une nouvelle fois attaqué le territoire syrien, en violation flagrante de la résolution 350 (1974) du Conseil de sécurité relative à l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes, en tirant des salves successives de roquettes depuis l'espace aérien au-dessus des territoires libanais et palestinien occupé et du lac de Tibériade dans le Golan syrien occupé.

Les autorités d'occupation israéliennes ne font que redoubler d'efforts sur le plan du terrorisme d'État, ne parvenant pas, au moyen des attaques et des complots qu'elles mènent depuis le début de la crise en Syrie, à empêcher l'Armée arabe syrienne et ses alliés de tenir en échec les organisations Daech et Front el-Nosra et les autres groupes terroristes, qui sont leurs complices en la matière. Leurs agressions, loin d'intimider le peuple syrien, ne font que renforcer sa détermination à remporter une victoire inéluctable sur le terrorisme et à recouvrer le Golan syrien occupé, conformément à la ligne du 4 juin 1967.

Cette nouvelle attaque israélienne perfide s'inscrit dans le cadre des tentatives constantes d'Israël de faire perdurer la crise et la guerre terroriste en Syrie et de relever le moral de ses suppôts dans les dernières enclaves terroristes. Le Gouvernement israélien cherche également à éluder les problèmes de plus en plus graves auxquels il se heurte sur le plan national, pour des raisons que la communauté internationale connaît fort bien.

Le Conseil de sécurité et les États Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent noter que, si pendant de nombreuses années les forces d'occupation israéliennes ont dissimulé ces offensives menées contre la Syrie à l'appui des terroristes, ces derniers temps, de hauts représentants israéliens en ont officiellement revendiqué la responsabilité et affirmé qu'Israël poursuivrait ces actes et se tient prêt face au risque d'embrasement.

La République arabe syrienne souligne qu'Israël ne continuerait pas à se comporter de cette manière agressive et dangereuse sans l'appui illimité et constant que le Gouvernement des États-Unis admet de lui apporter aux fins de ces attaques, sans l'immunité que lui assure ce pays et d'autres membres bien connus du Conseil de sécurité et sans le silence assourdissant que ces États imposent au Conseil de sécurité pour l'empêcher de s'acquitter de son rôle face à ces actes criminels.

19-01211 (F) 290119 290119

La République arabe syrienne demande une fois de plus au Conseil de sécurité d'assumer les responsabilités qui sont les siennes aux termes de la Charte des Nations Unies, notamment le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et de prendre de toute urgence des mesures strictes pour prévenir de nouvelles agressions israéliennes. Elle lui demande également d'amener Israël à respecter les résolutions du Conseil relatives à l'Accord sur le dégagement et à répondre des actes terroristes et criminels auxquels il se livre contre les peuples syrien et palestinien, ainsi que de l'appui soutenu qu'il apporte aux organisations terroristes, en violation flagrante de la Charte, des dispositions du droit international, des résolutions 242 (1967), 338 (1973), 350 (1974) et 497 (1981) du Conseil de sécurité et de l'ensemble des résolutions et instruments internationaux relatifs à la lutte antiterroriste.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Bashar **Ja'afari**